



COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présidence** : Mme Sonia BRAU, Maire

**Présents** : Mme BRAU Sonia, M. SAMAMA Joseph, Mme DUCHON Lydie, M. LANCELIN Henri, Mme MARVIN Sophie, M. de NAZELLE Jérôme, Mme BARRÉ Anne, M. DANTAS Isidro, Mme KHALDI Olga, M. BOIRE Vladimir, Mme BULLIER Jessica, M. JOURDAN Yves, Mme Virginia DA SILVA, M. DEGROOTE Georges, Mme ROUSSEAU Marie-Laure, M. CREMER Etienne, Mme GRATECAP Karine, M. BELLOTTI Cédric, Mme LACROIX Graziella, M. PERUCH Stéphane, M. CLAIREMBAULT Freddy, Mme QUINTARD Joselyne, M. Vincent VICTOR, Mme DOUET Flore, M. ANELLI Dominique, M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra

**Absents excusés** : Mme SANDRIN Clara pouvoir à M. Joseph SAMAMA, Mme LAMARRE Maggy pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme RAZIK Sophie pouvoir à M. Christophe CAPRONI, M. GHERRAS Bilal pouvoir à M. Mehdi BELKACEM.

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
35	31	35

**Réf: 2026/05/4-2 - OBJET : Modification du tableau des effectifs.**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relative à la Fonction Publique Territoriale, codifiée au Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Accuse de réception en préfecture  
078-217805456-20260527-2026-05-03-2-DE  
Date de réception préfecture : 03/06/2026

Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le tableau des effectifs,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

### DELIBERE

**Article 1 : Décide par 32 voix pour et 3 abstentions (Mme Camille DELARUE, M. Jérôme PRUDENT et Mme Sandra BENHEMMA) de créer :**

- 1 poste à temps complet au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 3 postes à temps complet au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 2 postes à temps complet au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure,
- 1 poste à temps complet au grade d'infirmier en soins généraux hors classe.
- 1 poste à temps complet au grade d'attaché,
- 1 poste à temps non complet (11/35<sup>ème</sup>) au grade d'adjoint technique,  
1 poste à temps complet au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale.

**Article 2 : Modifie** en conséquence le tableau des effectifs du personnel communal à la date du 28 mai 2026.

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : **- 3 JUIN 2026**

**Sonia BRAU**

Maire



Sonia BRAU

**Vladimir BOIRE**

Secrétaire de séance



Signé électroniquement par :  
Vladimir BOIRE

Le 2 juin 2026